

Création de la mineure en création littéraire et du programme de certificat en création littéraire

Mineure en création littéraire

Recommandation du Comité conjoint de la planification au Sénat académique

R : 03-CCJ-190128

« Que le Comité conjoint de la planification recommande au Sénat académique et au Conseil des gouverneurs la création de la Mineure en création littéraire. »

Vote sur R03

unanime

ADOPTÉE

Proposition au Sénat académique

« Que le Sénat académique accepte la création de la Mineure en création littéraire. »

Certificat en création littéraire

Recommandation du Comité conjoint de la planification au Sénat académique

R : 04-CCJ-190128

« Que le Comité conjoint de la planification recommande au Sénat académique et au Conseil des gouverneurs la création du programme de Certificat en création littéraire. »

Vote sur R04

unanime

ADOPTÉE

Proposition au Sénat académique

« Que le Sénat académique accepte la création du programme de Certificat en création littéraire. »



Le 11 janvier 2019

Madame Lynne Castonguay
Secrétaire générale
(Secrétaire du Comité conjoint de la planification)
Secrétariat général
Université de Moncton



Objet : Consultation au sujet de la Création de la mineure / du certificat en création littéraire

Madame la Secrétaire générale,

Par la présente, nous accusons réception de votre lettre du 8 novembre 2018 visant à consulter l'ABPPUM sur une modification de la création de la mineure / du certificat en création littéraire au Département d'études françaises de la Faculté des arts et sciences sociales. Pour faire suite à la première consultation sur la création de ce programme, le 28 septembre 2018, nous vous avons fait parvenir la rétroaction de l'ABPPUM le 29 octobre 2018.

En ce qui a trait à la création de la mineure / du certificat en création littéraire, nos consultations révèlent que les Unités sont favorables. La création de la mineure / du certificat est effectivement fort intéressante et le Bureau de direction de l'ABPPUM félicite les unités concernées pour leurs initiatives.

Dans l'éventualité que le Sénat académique accepte de créer cette mineure / certificat, nous rappelons qu'il est impératif de prévoir pour ces unités académiques les ressources suffisantes pour offrir tous leurs programmes et bien encadrer leurs étudiantes et étudiants, et ce, sans oublier qu'il est nécessaire de maintenir la capacité de recherche du corps professoral.

Veuillez agréer, Madame la Secrétaire générale, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le président,

Mathieu Lang

Association des bibliothécaires, professeures et professeurs de l'Université de Moncton

Pavillon Pierre-A.-Landry, local 245, Moncton, N.-B. E1A 3E9

Téléphone : (506) 858-4509 Courrier électronique : abppum@umoncton.ca



Le 8 novembre 2018

Monsieur Mathieu Lang
Président de l'ABPPUM
ABPPUM
Campus de Moncton - Université de Moncton

Objet : Consultations auprès de l'ABPPUM

Monsieur,

La présente fait suite à la présentation du dossier de création du programme de *Mineure en création littéraire* et de création du programme de *Certificat en création littéraire* au Comité des programmes le 15 octobre dernier.

Le dossier nécessite un avis de l'ABPPUM conformément à l'article 12.06.03 (b) de la convention collection 2014-2018 qui dit ceci :

« L'ABPPUM sera consultée et l'Employeur s'engage à solliciter et à considérer son avis, ses conseils ou recommandations circonstanciés sur les sujets suivants : [...] Sans préjudice à la compétence du Sénat académique, l'établissement de nouveaux programmes, l'élimination ou la modification importante d'un programme ou la suspension des inscriptions dans un programme. »

Vous trouverez ci-joint le dossier qui a été présenté au Comité des programmes pour votre considération. Veuillez faire parvenir votre avis au plus tard le **14 janvier 2019** à l'adresse suivante :

Comité des programmes
Secrétariat général
18, avenue Antonine-Maillet
Campus de Moncton, Université de Moncton
Moncton (Nouveau-Brunswick), E1A 3E9

Veuillez recevoir, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La secrétaire générale,


Lynne Castonguay



UNIVERSITÉ DE MONCTON
CAMPUS DE MONCTON

Faculté des arts et des sciences sociales
Bureau du doyen

17 oct. 2018

Le 15 octobre 2018

Monsieur André Samson
Vice-recteur à la recherche et à l'enseignement
Université de Moncton

Objet : Suivi CPR 181015 - Création de mineure/certificat en création littéraire

Monsieur le Vice-recteur,

La présente est pour faire le suivi demandé par le CPR concernant les coûts additionnels prévus pour la mineure/certificat en création littéraire associés à la création du cours LITT 4510 Projet de création (3 cr.).

Comme l'Annexe A (voir pièce jointe) le précise, ces coûts seront minimes puisqu'ils concernent l'encadrement d'étudiantes ou d'étudiants dans le cadre d'un projet dirigé. Cet encadrement est rétribué à 0,25 crédit comptabilisé dans une banque qu'une professeure ou un professeur pourra ultérieurement inscrire à sa charge de travail.

Mentionnons de plus que le cours créé fait partie d'un projet plus vaste de modifications de la banque de cours de LITT effectuées dans le cadre du chantier sur l'architecture des programmes de la Faculté et visant non seulement à créer un cheminement avec distinction en remplacement des programmes de spécialisation, mais également à revoir la banque de cours associés à un programme. Dans le cadre de cet exercice, l'UARD a certes créé 11 cours, dont celui-ci, mais elle en a aboli un nombre équivalent.

Dans ce contexte, et dans l'esprit d'une offre de cours qui est cyclée sur deux ou parfois trois ans, nous estimons que le coût de la création de ce cours sera très facilement absorbé par l'unité académique et la faculté.

Enfin, vous trouverez également, en pièces jointes, les trois CPR 10 associés aux deux projets de création de mineures/certificats en création littéraire et en sociolinguistique et au projet de modification de la mineure en études françaises. Les modifications concernent le point 1.5 identifiant les lieux où sont offertes ces mineures et certificats qui est, à la demande du CPR, laissée vide.

18, Avenue Antonine Maillet
Moncton (Nouveau-Brunswick)
E1A 3E9 Canada

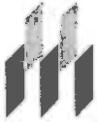
506.858.4183 (Taillon) / 506.858.4018 (Arts)
jean-francois.thibault@umoncton.ca
<http://www.umoncton.ca/umcm-fass/>

En vous remerciant de l'attention que vous porterez au contexte dans lequel cette recommandation négative est faite, je vous prie d'agréer, Monsieur le Vice-recteur, l'expression de mes sentiments distingués.



Jean-François Thibault, Ph. D.

- p.-j. **Annexe A de la mineure en création littéraire**
Trois CPR 10 – études françaises/création littéraire/sociolinguistique
- cc. **Lynne Castonguay, secrétaire générale, Université de Moncton**
Matthieu LeBlanc, vice-doyen, Faculté des arts et des sciences sociales
David Décarie, directeur, Département d'études françaises



UNIVERSITÉ DE MONCTON
CAMPUS DE MONCTON

Faculté des arts et des sciences sociales

Bureau du vice-doyen

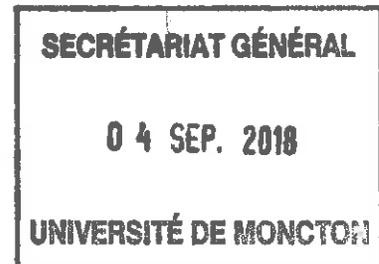
VICE-RECTEUR À L'ENSEIGNEMENT
ET À LA RECHERCHE

23 MAI 2018

UNIVERSITÉ DE MONCTON

Le 16 mai 2018

Monsieur André Samson
Président
Comité des programmes
Université de Moncton



**Objet : Suivi au Comité des programmes (CPR180419) -
Création de la mineure/du certificat en création littéraire**

Monsieur le Président,

Vous trouverez ci-joint les modifications exigées par les membres du Comité des programmes à leur réunion du 19 avril 2018.

Comme l'explique le directeur du Département d'études françaises, M. Maurice Raymond, dans la lettre ci-jointe (cf. 4^e paragraphe), le cours de 6 crédits LITT4500 (*Projet de recherche*) sera remplacé par le cours de 3 crédits LITT4510 (*Projet de création*). Le nombre de crédits de la liste de cours à option sera modifié en conséquence.

Vous trouverez également ci-joint une lettre du directeur du développement académique de la Formation continue, M. Dany Benoit, dans laquelle la Formation continue donne son aval au projet. Il est à noter que la très grande majorité des modifications mineures proposées par la Formation continue au moment où les membres du Conseil académique ont examiné le projet (janvier 2018) avaient déjà été corrigées dans le projet final. Nous vous acheminons également les Annexes A et B dûment remplis, ainsi que le CPR-7 modifié (banque de cours de la discipline LITT).

Enfin, les modifications au projet de création initial ont été recommandées par l'UARD du secteur littérature, puis par les membres du Conseil de la Faculté des arts et des sciences sociales à leur réunion ordinaire du 10 mai 2018.

Vous remerciant de soumettre la présente demande à l'attention des membres du Comité des programmes, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, mes salutations distinguées.

Le vice-doyen de la Faculté des
arts et des sciences sociales,



Matthieu LeBlanc

- p. j. Lettre de M. Maurice Raymond, directeur, Département d'études françaises
(cf. 4^e paragraphe)
Lettre de M. Dany Benoit, directeur du développement académique, Formation
continue
Formulaires afférents : CPR-1, CPR-2, CPR-4, CPR-10, CPR-11, Annexes A et B



UNIVERSITÉ DE MONCTON
CAMPUS DE MONCTON

Département d'études françaises
Faculté des arts des sciences sociales
Université de Moncton

Le 2 mai 2018

OBJET : Modifications : Mineure en linguistique et littérature, Mineure/Certificat en création littéraire et Mineure/Certificat en sociolinguistique

Monsieur Matthieu LeBlanc, Vice-doyen
Faculté des arts et des sciences sociales

Monsieur le Vice-doyen,

Suite aux dernières remarques du Comité des programmes, vous trouverez ci-joint les formulaires présentant les principaux changements qui ont été apportés à nos trois mineures, soit la Mineure en linguistique et littérature, la Mineure/Certificat en sociolinguistique et la Mineure/Certificat en création littéraire. Ces modifications ont été adoptées en UARD (UARD de linguistique et UARD de littérature) par l'entremise d'une consultation électronique (26 avril-2 mai 2018).

Pour ce qui concerne d'abord la Mineure en linguistique et littérature, dans les 18 crédits des « Cours à option », l'étudiante ou l'étudiant devra suivre « au moins 6 crédits de cours LING et 6 crédits de cours LITT ».

Pour ce qui concerne ensuite la Mineure en sociolinguistique, le cours LING3940 Sociolinguistique, passera de la liste des « Cours à option » à celle des « Cours obligatoires ». Conséquemment, les « Cours obligatoires » passeront de 6 crédits à 9 crédits et les « Cours à option » de 18 crédits à 15 crédits (dont au moins 6 crédits – plutôt que 9 crédits – de niveau 3000 ou 4000).

Pour ce qui concerne finalement la Mineure en création littéraire, le cours LITT4500 Projet de recherche (6 crédits) sera remplacé par un nouveau cours (de 3 crédits), soit LITT4510 Projet de création (cf. pièce jointe : CPR4 LITT4510). Par conséquent, les « Cours obligatoires » passeront de 15 crédits à 12 crédits et les « Cours à option », de 9 crédits à 12 crédits.

Cordialement,

Maurice Raymond, directeur par intérim
Département d'études françaises

18, avenue Antonine-Maillet
Moncton (Nouveau-Brunswick)
E1A 3E9 CANADA



Le 12 avril 2018

Monsieur Jean-François Thibault
Doyen
Faculté des arts et des sciences sociales
Université de Moncton

Objet : Projet de création d'une Mineure / Certificat en création littéraire

Monsieur,

Le Conseil académique de la Formation continue se réunissait le 16 mars 2018 afin d'évaluer le projet de création d'une Mineure / Certificat en création littéraire. À sa réunion du 31 janvier 2018, les membres du Conseil académique de la Formation continue souhaitaient avoir la documentation complète du projet incluant les documents de création de nouveaux cours et de modification de cours existants qui se retrouvent dans le programme proposé.

Suite à une seconde analyse du projet avec la documentation additionnelle fournie par le vice-doyen, Matthieu LeBlanc, un certain nombre d'inconsistances et d'erreurs ont été remarquées dans les documents. Afin de faciliter la correction des documents, vous trouverez, en pièce jointe à cette lettre, un extrait du compte rendu de la réunion du 16 mars 2018 qui énumère une liste des erreurs et des corrections à apporter aux documents. Toutefois, une révision complète des documents est conseillée avant de les faire suivre aux prochaines instances d'approbation. Lors de la réunion, le Conseil académique de la Formation continue a adopté à l'unanimité les propositions suivantes :

Proposition 1 : Que le Conseil académique de la Formation continue recommande la création des cours associés au programme de Certificat en création littéraire moyennant les changements et les corrections identifiés lors de la rencontre du 16 mars 2018 :

- LITT2790 - Création (approche ludique)
- LITT3792 - Création (approche critique)
- LITT4500 - Projet de recherche

Proposition 2 : Que le Conseil académique de la Formation continue recommande la modification des cours associés au programme de Certificat en création littéraire moyennant les changements et les corrections identifiés lors de la rencontre du 16 mars 2018 :

- LITT3791 - Création (approche narrative)
- LITT1404 - Lire le roman
- LITT2403 - Lire la poésie
- LITT2190 - Litt. française (18^e – 20^e s.)
- LITT3383 - Modernité littéraire en Acadie
- LITT3163 - Dada et le surréalisme
- LITT3840 - Poète du Québec
- LITT4165 - Le théâtre de l'absurde

Proposition 3 : Que le Conseil académique de la Formation continue recommande la création du Certificat en création littéraire moyennant les changements et les corrections identifiés lors de la rencontre du 16 mars 2018.

Veillez recevoir, Monsieur, l'expression de mes sentiments les plus distingués.



Dany Benoit
Secrétaire du Conseil académique de la Formation continue
et directeur du développement académique

- c. c. M. André Samson, vice-recteur à l'enseignement et à la recherche
M. Jean-Jacques Doucet, directeur général de la Formation continue
M. Matthieu LeBlanc, vice-doyen de la Faculté des arts et des sciences sociales

Annexe – Extrait de la réunion du 16 mars 2018 du Conseil académique de la Formation continue

Création d'une Mineure / Certificat en création littéraire

Lors de la rencontre du 31 janvier 2018, les membres du Conseil académique ont exprimé le besoin d'avoir la documentation complète de la Mineure / Certificat en création littéraire afin de mieux évaluer le projet. Matthieu LeBlanc, vice-doyen de la Faculté des arts et des sciences sociales, a fourni les documents CPR additionnels (courriel reçu le 1^{er} février 2018). Ces documents présentent la création et la modification de plusieurs cours. La Mineure / Certificat en création littéraire de 24 crédits aurait 4 cours obligatoires (15 crédits) et 3 cours optionnels (9 crédits) parmi une liste de 19 cours. Les membres du Conseil académique ont noté plusieurs inconsistances et erreurs dans les documents CPR. Parmi les erreurs et corrections à apporter, notons :

Commentaires associés aux documents « CPR-4 – Sommaire d'un nouveau cours »

- Les entrées pour champs « Concomitant(s) » et « Nombre de crédits » sont décalées d'une section dans tous les documents CPR-4.
- Les « Heures de classe » ne sont pas indiquées dans tous les documents CPR-4.
- Pour le cours LITT2790, la section « Heures de laboratoire » indique « aucun », toutefois on indique « Enseignement théorique et enseignement laboratoire » dans la section « Méthode de prestation du cours ».
- Les destinataires ne sont pas indiqués dans tous les documents CPR-4.
- Les dates d'entrée en vigueur ne sont pas indiquées dans tous les documents CPR-4.
- Pour l'ensemble des CPR-4, ajouter « Vidéoconférence » et « Autre (préciser) : Cours en ligne » dans la « Méthode de prestation ».

Commentaires associés aux documents « CPR-5 – Modification d'un cours existant »

- Changer la date d'entrée en vigueur de juillet 2018 à une date ultérieure.
- Pour l'ensemble des CPR-5, ajouter « Vidéoconférence » et « Autre (préciser) : Cours en ligne » dans la « Méthode de prestation ».

Commentaires généraux associés aux autres documents CPR

- La présentation du profil du programme qui se retrouve aux pages 3, 4, 6 et 8 est inconstante. L'ordre des cours est différent d'une présentation à une autre. Certains cours ne se retrouvent pas dans l'une ou l'autre des listes et certains cours modifiés ou créés ne sont pas indiqués correctement en gras (soit le sigle, soit le titre ou les deux).
- Analyser les objectifs des cours de troisième et quatrième années afin d'avoir un niveau de complexité correspondant. Certains objectifs sont jugés de niveau simple et se retrouveraient normalement dans un cours de première ou deuxième année.
- Une révision linguistique du document est nécessaire (plusieurs erreurs ont été remarquées par les membres).
- Vérifier la féminisation du texte.

- Dans le CPR-10, ajouter l'information nécessaire pour le « Diplôme accordé », la « Durée du programme » et le « Lieu où est offert le programme ». Il faut également ajuster la « Date d'entrée en vigueur » à une date ultérieure.

Finalement, les membres du Conseil académique se questionnent sur la structure du programme qui présente 4 cours obligatoires, mais avec une longue liste de 19 cours optionnels.

(À noter qu'une vérification complète des documents est fortement suggérée avant de poursuivre le processus d'approbation.)

Proposition 1 : Que le Conseil académique de la Formation continue recommande la création des cours associés au programme de Certificat en création littéraire moyennant les changements et les corrections identifiés lors de la rencontre du 16 mars 2018 :

- LITT2790 - Création (approche ludique)
- LITT3792 - Création (approche critique)
- LITT4500 - Projet de recherche

Proposé par : Cynthia Potvin
Appuyé par : Carole Tranchant

Adopté à l'unanimité par les membres votants.

Proposition 2 : Que le Conseil académique de la Formation continue recommande la modification des cours associés au programme de Certificat en création littéraire moyennant les changements et les corrections identifiés lors de la rencontre du 16 mars 2018 :

- LITT3791 - Création (approche narrative)
- LITT1404 - Lire le roman
- LITT2403 - Lire la poésie
- LITT2190 - Litt. française (18^e – 20^e s.)
- LITT3383 - Modernité littéraire en Acadie
- LITT3163 - Dada et le surréalisme
- LITT3840 - Poète du Québec
- LITT4165 - Le théâtre de l'absurde

Proposé par : Cynthia Potvin
Appuyé par : Anne LeGresley

Adopté à l'unanimité par les membres votants.

Proposition 3 : Que le Conseil académique de la Formation continue recommande la création du Certificat en création littéraire moyennant les changements et les corrections identifiés lors de la rencontre du 16 mars 2018.

Proposé par : Carole Tranchant
Appuyé par : Gabriel LaPlante

Adopté à l'unanimité par les membres votants.

L'ÉNONCÉ DE PROGRAMME
DOCUMENT-CADRE POUR LA RECONFIGURATION D'UN PROGRAMME DE MINEURE
(24 crédits)

1. Identification du programme

- 1.1 Faculté : Arts et sciences sociales
- 1.2 Unité(s) responsable(s) du programme : Faculté des arts et des sciences sociales
- 1.3 Titre du programme : Mineure / Certificat en création littéraire
- 1.4 Date d'entrée en vigueur : 1^{er} juillet 2019

2. Description générale du programme reconfiguré

Cette partie de l'Énoncé de programme inclut : une brève description des objectifs du programme, des stratégies pédagogiques mises en œuvre et des résultats attendus pour les étudiantes et étudiants.

- 2.1 Description des objectifs du programme (par ex. : *Ce programme vise à etc.*). Cette partie comprend aussi une explication des débouchés.

Le programme de mineure / certificat en création littéraire vise à initier les étudiantes et les étudiants à la création littéraire. Plus spécifiquement, ce programme vise à donner à l'étudiante et à l'étudiant :

- a) une expérience d'écriture soutenue et dans des genres variés;
- b) des connaissances sur les genres littéraires et la littérature contemporaine;
- c) des techniques d'écriture permettant d'alimenter sa création;
- d) des connaissances sur le milieu littéraire acadien;
- e) des stratégies pour envisager une éventuelle publication de ses productions.

Le programme de mineure / certificat en création littéraire compte 12 crédits obligatoires, soit trois ateliers d'écriture et un cours de projet de création réalisé sous la supervision d'un professeur. Le premier atelier, LITT2790 Création (approche ludique), est un atelier d'écriture qui met l'accent sur l'exploration du langage et sur l'écriture ludique et poétique. Le second atelier, LITT3791 Création (approche narrative), porte sur divers aspects de l'écriture de la prose. Le troisième atelier, LITT3792 Création (approche critique), vise à initier les étudiantes et les étudiants à la rédaction de critiques cohérentes, nuancées et originales sur des œuvres de l'actualité littéraire acadienne, québécoise, française ou francophone. Les ateliers font appel à des stratégies pédagogiques variées et stimulantes, telles que l'écriture de textes à partir de contraintes oulipiennes (OULIPO), jeux surréalistes, intégration de matériaux et de médias variés, sorties à l'extérieur de la classe, etc. Les étudiantes et les étudiants sont appelés à travailler en équipe et à discuter de façon constructive des textes produits. Dans tous les ateliers, les étudiantes et les étudiants sont de plus appelés à réfléchir à la réalité spécifique du parler acadien dans la création littéraire.

Les 12 crédits restants seront choisis dans une liste de 16 cours de sigle LITT portant sur les genres littéraires ou sur la littérature contemporaine (acadienne, québécoise ou française) mais aussi parmi trois cours des autres départements pouvant nourrir directement la création de l'étudiante ou l'étudiant. Ce programme permet de combler une lacune en offrant une mineure (ou un certificat) en création littéraire à l'Université de Moncton, car les autres programmes de littératures du département d'études françaises, au premier cycle, sont davantage orientés vers la critique littéraire. Dans un contexte de recrutement et de rétention difficiles, ce programme devient une plus-value pour le département d'études françaises, pour la FASS et pour l'Université. Compte tenu de son attractivité, il est à prévoir que ce programme pourra servir à faire connaître les autres programmes en littérature. La possibilité de s'inscrire dans ce genre de programme pourra également jouer dans la balance au moment de choisir une université.

Depuis sa création, l'Université de Moncton a formé les travailleuses et travailleurs, les chercheuses et chercheurs, et les leaders de l'Acadie mais aussi ses créatrices et ses créateurs. La Faculté des arts et des sciences sociales a joué un rôle considérable dans le développement des arts et des lettres en Acadie. Le département d'études françaises a, tout au long de son histoire, formé et accompagné de nombreuses écrivaines et de nombreux écrivains. La mineure / certificat en création vise particulièrement à encourager la relève. Il vise donc (en plus de ce qui a été énuméré ci-dessus) :

- a) à former de futurs créateurs acadiens aptes à participer à la vie culturelle de l'Acadie ;
- b) à préparer les diplômées et diplômés à relever les défis de la place de l'Acadie dans le monde, notamment en leur donnant les outils d'écriture nécessaires à cette fin ;
- c) à les initier aux multiples enjeux de la réalité linguistique acadienne et, plus globalement, canadienne-française.

Par ailleurs, l'Université de Moncton accueille maintenant un fort contingent d'étudiantes et d'étudiants internationaux. Dans un contexte où il est crucial que ces personnes s'intègrent à leur milieu de vie et choisissent de s'établir au Nouveau-Brunswick après leurs études, il serait certainement approprié qu'elles connaissent la réalité et les enjeux propres à l'Acadie, notamment ceux liés à la langue afin qu'ils puissent enrichir l'effervescence culturelle du Nouveau-Brunswick.

2.2 Description des stratégies pédagogiques pour atteindre les objectifs (cours magistraux, stages, séminaires, etc.).

Les cours de la mineure / certificat en création littéraire font appel à une gamme de stratégies pédagogiques universitaires : cours magistraux, séminaires, présentations orales, travaux de création, retour critique sur les productions des étudiantes et des étudiants, documents audio-visuels, travail d'écriture par ordinateur, etc. Il faut également préciser que les cours offerts dans le cadre de ce programme seront dispensés par plusieurs professeurs et professeurs et pourront provenir de disciplines différentes, ce qui en assure la diversité pédagogique.

Les ateliers de création – *Création (approche ludique)* et *Création (approche narrative)* –, qui sont au cœur de ce programme, connaissent déjà une popularité manifeste chez les étudiantes et les étudiants. L'ajout d'un troisième atelier – *Création (approche critique)* –, qui s'intéressera spécifiquement à la rédaction de critiques littéraires, viendra nourrir cet intérêt croissant des étudiantes et des étudiants pour l'écriture sous toutes ces formes. Ces ateliers divers, donnés par des professeurs ayant une bonne expérience d'écriture et de publication dans leur discipline respective (poésie, récit, comptes rendus critiques), se déroulent dans une atmosphère de convivialité et de spontanéité contagieuse. Ils sont alimentés par une production écrite intensive et par une interaction constante entre l'animatrice ou l'animateur et les différents participants, sous la forme de retours critiques ciblés et respectueux. Finalement, l'ensemble de ces ateliers constitue, d'une manière plus indirecte, une initiation de premier niveau à la spécificité et à la complexité du texte littéraire.

2.3 Résultats attendus pour les étudiantes et étudiants. Ces résultats sont généralement définis en fonction des connaissances et des compétences acquises par les diplômées et diplômés (p. ex. : *À la fin du programme, les diplômées et diplômés seront en mesure de etc.*).

Le principal intérêt de ce programme pour l'étudiante ou l'étudiant sera de vivre, durant plusieurs sessions, une expérience d'écriture dans laquelle elle ou il pourra développer son imaginaire, sa créativité et, bien sûr, un style personnel.

Plus spécifiquement, au terme de leurs études, l'étudiante ou l'étudiant de la mineure / certificat en création littéraire sera en mesure :

- a) de mieux connaître la littérature contemporaine et la littérature acadienne afin de pouvoir mieux situer sa propre démarche d'écriture ;
- b) d'intégrer les méthodes et les techniques vues en atelier dans sa pratique d'écriture ;
- c) de mieux comprendre ce qui fait l'intérêt, la pertinence et la qualité d'un texte littéraire ;
- d) d'écrire des textes littéraires de genres littéraires variés ;
- e) de planifier et de réaliser un travail d'écriture d'envergure.

3. **La formation fondamentale**

Cette partie de l'Énoncé de programme constitue la justification de la formation fondamentale reconfigurée et inclut : les limites de la formation fondamentale dans le cadre de la discipline ou du champ d'études, les liens entre la discipline principale et les disciplines connexes et les cours exigés.

3.1 Limites de la formation fondamentale dans le cadre de la discipline ou du champ d'études en lien avec les objectifs de la formation fondamentale et les stratégies utilisées pour les atteindre.

La formation fondamentale (cours LITT) se divisera en deux parties : les cours obligatoires – les trois ateliers et le cours *Projet de création* – qui mettront l'accent sur l'expérience d'écriture et les cours à options de sigle LITT qui permettront à l'étudiante ou à l'étudiant d'acquérir des connaissances sur la littérature contemporaine et qui lui permettront de mieux situer sa propre démarche d'écriture.

Pour ce qui concerne les disciplines connexes, nous avons choisi les cours qui peuvent directement contribuer à la pratique de l'écriture de l'étudiante ou de l'étudiant. Pour les étudiantes et les étudiants qui maîtrisent l'anglais (niveau 1041 au test de classement), le cours ANGL3900 *Creative Writing* permettra de faire un atelier

de plus. Le cours ICOM2782 *Journalisme écrit II* permettra à l'étudiante ou à l'étudiant d'explorer l'écriture journalistique (critique, chronique spécialisée, portrait, billet d'humeur, éditorial). Enfin, le cours TRAD3730 *Traduction littéraire* permettra d'explorer une nouvelle facette de l'écriture.

- 3.2 Liste des cours exigés : sigle, titre, objectifs et description des cours; statut des cours (obligatoire ou à option). (Faire accompagner du formulaire approprié.)

Cours obligatoires (12 crédits)

LITT2790	Création (approche ludique)	3
LITT3791	Création (approche narrative)	3
LITT3792	Création (approche critique)	3
LITT4510	Projet de création	3

Cours à option (choisir 12 crédits parmi les cours suivants)¹

LITT1404	– Lire le roman	3
LITT2190	– Litt. française (18 ^e – 20 ^e s.)	3
LITT2403	– Lire le poème	3
LITT2701	- Littérature et société	3
LITT2820	- Histoire de la litt. du Québec	3
LITT2830	- Histoire de la litt. acadienne	3
LITT3164	- Roman français au 20 ^e siècle	3
LITT3165	– Dada et le surréalisme	3
LITT3300	- Litt. des femmes en Acadie	3
LITT3383	– Modernité littéraire en Acadie	3
LITT3385	- Roman acadien	3
LITT3387	- Théâtre acadien	3
LITT3840	– Poètes du Québec	3
LITT4165	– Le théâtre de l'absurde	3
LITT4205	- Théâtre québécois	3
LITT4672	- Oralité et écriture	3
TRAD3730	- Traduction littéraire	3
ANGL3900	- Creative Writing*	3
ICOM2782	- Journalisme écrit II	3

* La direction du Département d'anglais est d'accord pour lever les préalables, à condition que l'étudiant.e ait atteint le niveau 1041 au test de classement.

4. Dérogation

Toute demande de dérogation aux normes quantitatives et/ou qualitatives doit être circonstanciée et justifiée dans cette partie.

¹ Ou tout autre cours approuvé exceptionnellement par la personne responsable du département.

PROGRAMME DE MINEURE/CERTIFICAT EN CRÉATION LITTÉRAIRE
ANNEXE A : FRÉQUENTATION ÉTUDIANTE PRÉVUE ET RÉPERCUSSIONS SUR LES RESSOURCES

Tableau 1 : Fréquentation étudiante prévue

	Première année	Deuxième année	Troisième année	Quatrième année	Cinquième année
Inscriptions totales	2	3	3	5	7
Nouvelles admissions		1	1	2	4
Nombre de diplômées et diplômés prévus	-	-	-	2	4

Tableau 2 : Revenus additionnels prévus pour le programme

	Première année	Deuxième année	Troisième année	Quatrième année	Cinquième année
Budget alloué ou réallocation de budget	-	-	-	-	-
Dons et subventions	-	-	-	-	-
Droits de scolarité	-	-	-	-	-
Subventions de la CESPM	-	-	-	-	-
Revenus totaux	-	-	-	-	-

Tableau 3 : Coûts additionnels prévus pour le programme

	Première année		Deuxième année		Troisième année		Quatrième année		Cinquième année	
	# ÉTP ¹	Dollars	# ÉTP	Dollars	# ÉTP	Dollars	# ÉTP	Dollars	# ÉTP	Dollars
Salaires										
Corps professoral	0	0	0	0	0	0	0,5 cr.	883 \$	1 cr.	1 766 \$
Assistance à l'enseignement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Personnel de soutien	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres coûts										
Matériel et services	0		0		0		0		0	
Équipement	0		0		0		0		0	
Bibliothèque	0		0		0		0		0	
Ressources en informatique	0		0		0		0		0	
Coûts totaux	0		0		0		0,5 cr.		1 cr.	
Solde annuel	0		0		0		0		0	
Solde cumulatif	0		0		0		0		0	

¹ Équivalents temps plein

**ANNEXE B : TABLEAUX DESCRIPTIFS DE L'ÉVOLUTION DE L'UNITÉ ACADÉMIQUE¹
PROPOSANT UN NOUVEAU PROGRAMME**

Département /École :	Département d'études françaises
Faculté :	Arts et sciences sociales

Tableau 1 : Population étudiante

Nom du programme : **BA-BÉD – majeure en études françaises**

	Année 08-09	Année 09-10	Année 10-11	Année 11-12	Année 12-13	Année 13-14	Année 14-15	Année 15-16	Année 16-17	Année 17-18
Inscriptions temps plein	26	26	26	28	19	12	9	11	12	11
Inscriptions temps partiel										
Nouvelles admissions	9	10	12	9	5	3	3	3	3	8
% N.-B.										
% Canada (excepté N.-B.)										
% international										
Nombre de diplômés émis	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

(Un tableau doit être complété pour chacun des programmes offerts par l'unité académique qui propose le nouveau programme)

Nom du programme : **Spécialisation en sciences du langage**

	Année 08-09	Année 09-10	Année 10-11	Année 11-12	Année 12-13	Année 13-14	Année 14-15	Année 15-16	Année 16-17	Année 17-18
Inscriptions temps plein	11	18	12	16	13	8	6	7	13	14
Inscriptions temps partiel										
Nouvelles admissions	4	8	3	9	4	1	2	4	7	1
% N.-B.										
% Canada (excepté N.-B.)										
% international										
Nombre de diplômés émis	2	7	4	5	2	5	2	1	2	4

Nom du programme : **Spécialisation en études littéraires**

	Année 08-09	Année 09-10	Année 10-11	Année 11-12	Année 12-13	Année 13-14	Année 14-15	Année 15-16	Année 16-17	Année 17-18
Inscriptions temps plein	4	4	6	5	7	6	9	5	5	5
Inscriptions temps partiel										
Nouvelles admissions	2	1	3	0	2	2	4	2	1	1
% N.-B.										
% Canada (excepté N.-B.)										
% international										
Nombre de diplômés émis	0	0	1	2	3	0	2	0	2	2

¹ Par unité académique, il faut entendre un département, une école, une autre instance correspondante, ou un regroupement de départements, d'écoles et/ou d'instances correspondantes.

Nom du programme : Majeure en études françaises

	Année 08-09	Année 09-10	Année 10-11	Année 11-12	Année 12-13	Année 13-14	Année 14-15	Année 15-16	Année 16-17	Année 17-18
Inscriptions temps plein	15	6	13	11	10	8	6	5	6	8
Inscriptions temps partiel										
Nouvelles admissions	4	0	6	6	2	2	3	3	1	3
% N.-B.										
% Canada (excepté N.-B.)										
% international										
Nombre de diplômés émis	7	2	3	3	7	2	3	0	1	1

Tableau 2 : Ressources humaines

a) Corps professoral :

Nom	Statut (régulier / contractuel / temps partiel / associé / autre)	Rang	Date d'embauche (poste régulier seulement)	Champs de spécialisation
Laurence Arrighi	Régulier	Agrégée	2011	Linguistique acadienne
David Décarie	Régulier	Agrégé	2004	Littérature française au 20 ^e siècle.
Benoit Doyon- Gosselin	Régulier	Agrégé	2014	Littérature acadienne
Hélène Destrempes	Régulier	Titulaire	2006	Littérature québécoise
Janine Gallant	Régulier	Titulaire	1997	Littérature française et littérature universelle
Karine Gauvin	Régulier	Agrégée	2005	Linguistique
Sylvia Kasparian	Régulier	Titulaire	1994	Linguistique et sociolinguistique
Jean Morency	Régulier	Titulaire	1996	Littérature québécoise
Maurice Raymond	Régulier	Agrégé		Littérature
Isabelle Violette	Régulier	Adjointe	2015	Sociolinguistique

(Le tableau peut être allongé au besoin)

b) Autres ressources humaines pertinentes :

Nom	Catégorie	Date d'embauche

(Le tableau peut être allongé au besoin)

ANNEXE B (SUITE)

Tableau 3 : Banque de cours offerts par l'unité académique

Sigle	Titre	Cr	Fréquence de prestation	Inscriptions (5 dernières années)					Crédits-étudiants ² (5 dernières années)					
				2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	xx-xx	xx-xx	xx-xx	xx-xx	xx-xx	
LITT1180	La littérature française I	3	Aux 2 ans	40	40		33							
LITT1404	Le texte romanesque	3	1 fois/année	43	39	39	33	37						
LITT2154	Roman français au 19 ^e siècle	3	Aux 2 ans	8		11								
LITT2190	La littérature française II	3	Aux 2 ans		39	32								
LITT2403	Le texte poétique	3	1 fois/année	27	37	14	27	22						
LITT2670	La littérature jeunesse	3	Aux 2 ans			31		17						
LITT2671	Littérature orale : les genres	3												
LITT2672	Ethnologie de l'Amérique fr.	3		21										
LITT2701	Littérature et société	3	1 fois/année	16	22	11	32	27						
LITT2800	Litt. francophones du monde	3	Aux 2 ans			12		13						
LITT2810	Thèmes littéraires I	3	Aux 2 ans			19		24						
LITT2820	Histoire de la litt. du Québec	3	1 fois/année			9	5	8						
LITT2830	Histoire de la litt. acadienne	3	1 fois/année		18	17	29							
LITT2900	Théorie et histoire du cinéma	3		41										
LITT3000	Roman policier	3	Aux 2 ans					14						
LITT3130	Litt. française du 17 ^e siècle	3	Aux 3 ans	12			30							
LITT3153	Poésie française au 19 ^e siècle	3	Aux 3 ans	12		3		7						
LITT3163	Poésie française au 20 ^e siècle	3	Aux 3 ans	5										
LITT3164	Roman français au 20 ^e siècle	3	Aux 3 ans		12		7	7						
LITT3206	Essai québécois	3	Aux 3 ans	13			6							
LITT3300	Litt. des femmes en Acadie	3	Aux 3 ans					17						
LITT3383	Poésie acadienne	3	Aux 2 ans			2		4						
LITT3385	Roman acadien	3	Aux 3 ans	4		32								
LITT3386	Essai acadien	3	Aux 3 ans	6		27								
LITT3387	Théâtre acadien	3	Aux 2 ans		28		20							
LITT3425	Le siècle des Lumières	3	Aux 3 ans			6								

² Excluant les crédits attribués aux thèses, mémoires, tutorats et lectures dirigées.

LITT3674	La chanson traditionnelle	3																	
LITT3702	Littérature universelle	3	Aux 2 ans	14		9		23											
LITT3790	Atelier de création (poésie)	3	Aux 2 ans	13		12	16	16											
LITT3971	Atelier de création (récits)	3	Aux 3 ans		11														
LITT3800	Thèmes littéraires II	3	Aux 2 ans				11	5											
LITT3810	La litt. au niveau secondaire	3	Aux 2 ans		8		10												
LITT3820	Méthodologie et théories litt.	3	Aux 2 ans		3	5	2												
LITT3830	Litt. francophones du Canada	3	Aux 2 ans		7		21	17											
LITT3840	Poésie québécoise	3	Aux 3 ans		5														
LITT3850	Roman québécois avant 1960	3	Aux 2 ans		11														
LITT4000	Roman québécois depuis 60	3	Aux 3 ans		6														
LITT4110	Litt. française du Moyen Âge	3	Aux 3 ans																
LITT4120	Litt. française du 16 ^e siècle	3	Aux 3 ans																
LITT4140	Litt. française du 18 ^e siècle	3	Aux 3 ans		3														
LITT4165	Théâtre français moderne	3	Aux 2 ans		13			6											
LITT4205	Théâtre québécois	3	Aux 3 ans		7		11												
LITT4400	Théorie littéraire	3	Aux 2 ans		4	4	2												
LITT4452	Projet de recherche	3	Aux 2 ans		2	2	2												
LITT4672	Oralité et écriture	3	Aux 3 ans			4													
LITT4750	Pratique de la critique	3																	
LITT4900	Littérature et cinéma	3	Aux 3 ans	20	15														

(Allonger le tableau au besoin)

COMITÉ DES PROGRAMMES, UNIVERSITÉ DE MONCTON

PROPOSITION D'UN NOUVEAU PROGRAMME

Présenté par Faculté/École : Arts et sciences sociales le 16 novembre 2017

Département : Études françaises

Nom du programme : Mineure / Certificat en création littéraire

Profil du programme : (Indiquer le tableau des cours [obligatoires, option, choix] et les crédits afférents par année du programme)

FORMATION FONDAMENTALE 24 CR

COURS DE LA DISCIPLINE PRINCIPALE 24 CR

Obligatoires 12 cr.

LITT2790	Création (approche ludique)	3
LITT3791	Création (approche narrative)	3
LITT3792	Création (approche critique)	3
LITT4510	Projet de création	3

Cours à option 12 cr.

Choisir 12 crédits parmi les cours suivants :

LITT1404	Lire le roman	3
LITT2190	Litt. française (18^e – 20^e s.)	3
LITT2403	Lire le poème	3
LITT2701	Littérature et société	3
LITT2820	Histoire de la litt. du Québec	3
LITT2830	Histoire de la litt. acadienne	3
LITT3164	Roman français au 20 ^e siècle	3
LITT3165	Dada et le surréalisme	3
LITT3300	Litt. des femmes en Acadie	3
LITT3383	Modernité littéraire en Acadie	3
LITT3385	Roman acadien	3
LITT3387	Théâtre acadien	3
LITT3840	Poètes du Québec	3
LITT4165	Le théâtre de l'absurde	3
LITT4205	Théâtre québécois	3
LITT4672	Oralité et écriture	3
TRAD3730	Traduction littéraire	3
ANGL3900	Creative Writing*	3
ICOM2782	Journalisme écrit II	3

*La direction est d'accord pour lever les préalables, à condition que l'étudiant.e ait atteint le niveau 1041 au test de classement)

**INFORMATIONS NÉCESSAIRES POUR LA MISE À JOUR
DU RÉPERTOIRE POUR LES PROGRAMMES EN VIGUEUR
À COMPTE DE SEPTEMBRE 2010
(NOUVEAU RÉGIME PÉDAGOGIQUE)**

- Proposition d'un nouveau programme
 Modification d'un programme

1. Identification du programme

1.1 Titre du programme

Mineure / Certificat en création littéraire

1.2 Unité responsable

Faculté des arts et des sciences sociales

1.3 Diplôme accordé

Aucun (pour la mineure)
Cert. Création littéraire

1.4 Durée du programme

1.5 Lieux où est offert le programme

1.6 Date d'entrée en vigueur

Juillet 2019

2. Description du programme

2.1 Objectifs du programme (synthèse en 75 mots ou moins)

Le programme de mineure / certificat en création littéraire vise à initier les étudiantes et les étudiants à la création littéraire. Plus spécifiquement, ce programme vise à donner à l'étudiante et à l'étudiant :

- a) une expérience d'écriture soutenue et dans des genres variés;
- b) des connaissances sur les genres littéraires et la littérature contemporaine;
- c) des techniques d'écriture permettant d'alimenter sa création;
- d) des connaissances sur le milieu littéraire acadien;
- e) des stratégies pour envisager une éventuelle publication de ses productions.

2.2 Stratégies d'apprentissage (synthèse en 100 mots ou moins)

Les ateliers de création (cours obligatoires) se déroulent dans une atmosphère conviviale. Ils sont alimentés par une production écrite intensive et par une interaction constante entre l'animatrice / l'animateur et les différents participants, sous la forme de retours critiques ciblés et respectueux. L'ensemble de ces ateliers constitue de plus une initiation à la spécificité et à la complexité du texte littéraire. Les cours à option font appel à une vaste gamme de stratégies pédagogiques universitaires : cours magistraux, séminaires, présentations orales, travaux de création, documents audio-visuels, travail d'écriture par ordinateur, etc.

2.3 Conditions d'admission

- Condition " A "
- Condition " B "
- Condition " C "
- Condition " D "

- Autres exigences particulières (s'il y a lieu)

2.4 Autres exigences du programme (s'il y a lieu)

(Exemples : conditions de maintien; exigences linguistiques; critères de promotion ;
 autres)

2.5 Profil du programme (Compléter le formulaire CPR-2 ou CPR-3, le cas échéant.)²

FORMATION FONDAMENTALE 24 CR

COURS DE LA DISCIPLINE PRINCIPALE 24 CR

Cours obligatoires 12 cr.

LITT2790	Création (approche ludique)	3
LITT3791	Création (approche narrative)	3
LITT3792	Création (approche critique)	3
LITT4510	Projet de création	3

Cours à option 12 cr.

Choisir 12 crédits parmi les cours suivants :

LITT1404	Lire le roman	3
LITT2190	Litt. française (18^e – 20^e s.)	3
LITT2403	Lire la poésie	3
LITT2701	Littérature et société	3
LITT2820	Histoire de la litt. du Québec	3
LITT2830	Histoire de la litt. acadienne	3
LITT3164	Roman français au 20 ^e siècle	3
LITT3165	Dada et le surréalisme	3
LITT3300	Litt. des femmes en Acadie	3
LITT3383	Modernité littéraire en Acadie	3
LITT3385	Roman acadien	3
LITT3387	Théâtre acadien	3
LITT3840	Poètes du Québec	3
LITT4165	Le théâtre de l'absurde	3
LITT4205	Théâtre québécois	3
LITT4672	Oralité et écriture	3
TRAD3730	Traduction littéraire	3
ANGL3900	Creative Writing*	3
ICOM2782	Journalisme écrit II	3

*La direction du département d'anglais est d'accord pour lever les préalables, à condition que l'étudiant.e ait atteint le niveau 1041 au test de classement.

² Seuls les renseignements concernant la formation fondamentale sont requis dans ce formulaire; ceux afférents à la formation générale sont fournis dans le CPR-11-Feuille de route.

3. Compléter les formulaires suivants, le cas échéant:

CPR-1 Énoncé de programme

CPR-1a Énoncé de programme (pour mineure seulement)

CPR-2 Proposition de modification d'un programme

CPR-3 Proposition d'un nouveau programme

CPR-4 Sommaire d'un nouveau cours

CPR-5 Modification d'un cours existant

CPR-6 Abolition d'un cours

CPR-7 Modification majeure de la banque de cours d'une discipline

CPR-8 Modification à la banque de cours des objectifs de formation générale (OFG)

CPR-10 Informations nécessaires pour la mise à jour du Répertoire pour les programmes en vigueur à compter de septembre 2010 (Nouveau régime pédagogique)

CPR-11 Feuille de route